



Québec, le 24 mai 2005

Madame Suzanne Bouchard
Coordonnatrice
Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec, Québec G1R 6A6

(par messagerie)

Notre dossier n° : E-30170

Objet : **Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à St-Cyrille-de-Lessard**
Votre lettre du 20 mai 2005

Madame,

Le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a effectivement produit de nouveaux OER suite à une révision des débits d'étiage de la rivière *Bras d'Apic*. Ayant finalement établi que les débits d'étiage étaient environ deux (2) fois plus faibles qu'initialement évalués, tous les OER se trouvent ainsi environ deux (2) fois plus restrictifs.

Suite à la réception de ces nouveaux OER, nous avons vérifié les implications au niveau de la conception des ouvrages. Pour ce faire, nous avons validé les vérifications qui avaient été réalisées dans l'étude d'impact à l'égard de l'efficacité d'installations similaires et du respect des critères des OER pour l'eau potable (eau brute). Cette validation démontre que les nouveaux OER ne modifient pas les résultats de cette vérification et que malgré des OER plus sévères, les critères pour l'eau

DQ23.1.doc

3930, boul. Hamel Ouest, bur.211, Québec G1P 2J2
Tél. : (418) 877-8182 Télécopieur : (418) 877-8846
cenviroconseil@gc.aira.com

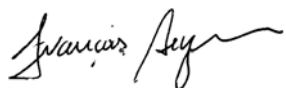
BAPE
Attention : Madame Suzanne Bouchard

Dossier n° : E-30170
Le 24 mai 2005

potable demeurent respectés puisque les facteurs de sécurité sont nettement plus élevés que le facteur de réduction des débits d'étiage.

Les installations de traitement ne nécessitent donc aucune modification à l'égard de leur capacité ou de l'efficacité du traitement, tel qu'établi lors de la conception préliminaire. En ce qui concerne le débit sous lequel le rejet sera interrompu il sera porté à 104,8 l/s en vertu des nouveaux calculs.

Veuillez agréer, Madame Bouchard, l'expression de nos meilleurs sentiments.



François Bergeron, ing.
Président
FB/jg

c.c. M. Luc Caron, RIGMRIM
M. Jean Gauthier, BPR